



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026 N° 2026-008

4. Fonction publique
4.2- Personnel
contractuel

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Date de la convocation :

24 février 2026

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 9 mars 2026
- affichage du 09/03/2026 au 08/05/2026

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH (arrivée à 18h40) - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h32) - Emeline BAPTISTA

EXCUSEES : Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE - Gulperi BILICI (pouvoir à Lionel CORNATON)

ABSENTE : Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

- MODIFICATION TEMPS DE
TRAVAIL EMPLOI POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée à la gestion du personnel, rappelle la délibération du conseil municipal n°2025-040 du 8 décembre 2025 décidant la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour un poste d'adjoint administratif territorial, assurant les fonctions d'assistant de gestion administrative en charge de l'accueil et de l'agence postale. Cet emploi a été créé pour un temps non complet à raison de 27h de travail par semaine sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Elle indique qu'un agent contractuel a été recruté mais qu'il s'avère nécessaire de modifier le temps de travail de cet emploi en raison du surplus d'activités engendré par les élections à venir et l'installation des nouvelles instances municipales. Elle propose de passer le temps de travail de l'agent en poste de 27h à 35h hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE de modifier le temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial créé pour accroissement d'activité temporaire, afin d'assurer les fonctions d'assistant de gestion administrative en charge de l'accueil et de l'agence postal et de le passer de 27h à 35h par semaine à compter du 1^{er} mars 2026. Les autres modalités de cet emploi restent inchangées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,

Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOI POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DU POSTE D'ACCUEIL

.....

Date de décision: 02/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2026008

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260302-DEL2026008-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2026-008 DU 02032026 MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL POSTE
ACCUEIL.pdf (99_DE-001-210101481-20260309-DEL2026008-DE-1-
1_1.pdf)